

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 21 août 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 21 août 2023, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

M Ghislain Laprise, maire
M^{mes} Lisa Boily, conseillère
Louise-Josée Doré, conseillère
Hélène Gagnon, conseillère
France Chapdelaine, conseillère
MM Luc Bélanger, conseiller
Michel Simard, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2023
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Rapport financier
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2023-009 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les bâtiments accessoires en cour avant en zone de villégiature »
 - 7.2 Fixation de l'assemblée publique de consultation pour le règlement 2023-009 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les bâtiments accessoires en cour avant en zone de villégiature »
 - 7.3 Avis de motion règlement 2023-009 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les bâtiments accessoires en cour avant en zone de villégiature »
 - 7.4 Ressources humaines :
 - 7.4.1 Autorisation d'appel d'offres pour le poste d'agente administrative
 - 7.4.2 Attribution du mandat de ressources professionnelles en recrutement

- 7.5 Regroupement d'un service juridique de la MRC Domaine-du-Roy : Résolution d'intérêt
- 7.6 Croix-Rouge canadienne – Québec : Entente de services aux Personnes sinistrées
- 7.7 Partage de services : Subvention pour l'étude
- 7.8 Programme Nouveaux horizons pour les aînés : Autorisation de présentation d'une demande

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Règlement sur les chiens dangereux : Déclaration comme potentiellement dangereux d'un animal

9. VOIRIE

- 9.1 Réaménagement intersection centre village : Début des travaux en septembre
- 9.2 Amendement résolution 2023-06-111 intitulée « Entretien d'hiver des routes, rues et chemins : Attribution du mandat »

10. SERVICES PUBLICS

- 10.1 Produits Forestiers Résolu : Entente d'installation d'un compteur d'eau : Autorisation de signature
- 10.2 Réfection garage et entrepôt municipaux : Autorisation de paiement
- 10.3 Réfection des trottoirs : Autorisation d'appel d'offres

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 12.1 Amendement résolution 2023-07-147 intitulée « CPTAQ : Appui à une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture lot 4 594 408 »

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Sanctuaire des Amis de Ste-Anne : Aide financière
- 13.2 Regroupement Loisirs et Sports : Aide financière Jeux du Québec
- 13.3 Vandalisme sur les installations municipales

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. AFFAIRES NOUVELLES

- 15.1 Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire 2023
- 15.2 Invitation à l'inauguration du dek hockey et du terrain de tennis

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2023-08-154

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2023-08-155

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2023

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 10 juillet 2023 avec la modification du proposeur au point 7.9 pour France Chapdelaine.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Tous les Conseillers et les Membres du personnel travaillent fort afin d'offrir des services et des installations de qualité à la population. Tout le monde s'implique dans les différents dossiers. Nous présentons plusieurs demandes de subventions afin d'avoir de l'appui financier pour nos projets. Nous trouvons déplorable que les projets réalisés subissent des bris ou du vandalisme. Nous demandons donc l'aide de toute la population afin de sensibiliser les jeunes au respect desdites installations, de prendre conscience qu'ils sont chanceux de pouvoir bénéficier de ces installations à proximité et que tous les bris occasionnés devront être réparés et que les coûts seront défrayés par le biais des taxes municipales de leurs parents. Ces installations sont là pour s'amuser et non pour être brisées.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de juillet selon leurs différents domaines d'intervention.

France Chapdelaine a participé à une rencontre de la Résidence Dorée et informe la population que la Fête des Voisins y sera tenue le 9 septembre à 12h00.

Michel Simard a participé à la rencontre de la Résidence Dorée.

Luc Bélanger a participé à une rencontre de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons et nous informe que des nouveaux membres font maintenant partie du conseil d'administration.

Lisa Boily a représenté la Municipalité au souper de la Traversée internationale du Lac St-Jean.

Les autres conseillers n'ont eu aucune activité au cours du mois.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2023-08-156

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des déboursés du mois de juillet 2023 de la Municipalité au montant de 967 676.32\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RAPPORT FINANCIER

Le maire dépose le rapport financier en date du 31 juillet 2023.

POINT 6.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 7.1
RÉSOLUTION 2023-08-157
ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2023-009
INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro
2018-002 de manière à autoriser les bâtiments accessoires en cour avant en zone de
villégiature »

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier le règlement de zonage #2018-002 afin
d'autoriser les bâtiments accessoires en cour avant pour la villégiature;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des
conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par
résolution le premier projet de règlement 2023-009 intitulé « Règlement ayant pour objet
de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les bâtiments
accessoires en cour avant en zone de villégiature » tel que présenté.

POINT 7.2
RÉSOLUTION 2023-08-158
FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE
RÈGLEMENT 2023-009 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le
règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les bâtiments accessoires en
cour avant en zone de villégiature »

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2023-009 nécessite une consultation de la population
avant son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des
conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré fixe au 30 août 2023
à 13h30, à la salle de rencontre de l'hôtel de ville, l'assemblée publique de consultation
pour le projet de règlement 2023-009.

POINT 7.3
RÉSOLUTION 2023-08-159
AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-009 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet
de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les bâtiments
accessoires en cour avant en zone de villégiature »

Avis de motion est donné par Michel Simard que lors d'une prochaine séance, le règlement
2023-009 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro
2018-002 de manière à autoriser les bâtiments accessoires en cour avant en zone de
villégiature » sera adopté. Le projet de règlement est présenté et déposé aux membres du
conseil municipal.

POINT 7.4.1
RÉSOLUTION 2023-08-160
RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LE
POSTE D'AGENTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT la restructuration des postes pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'Agente administrative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Directrice générale à procéder à un appel d'offres pour le poste d'Agent administratif municipal. Afin d'assumer une impartialité dans le processus, une firme externe supervisera toute la procédure.

POINT 7.4.2

RÉSOLUTION 2023-08-161

RESSOURCES HUMAINES : ATTRIBUTION DU MANDAT DE RESSOURCES PROFESSIONNELLES EN RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un appel d'offres pour le poste d'agent administratif;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement de personnel qualifié;

CONSIDÉRANT QUE le processus se doit d'être impartial;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels en recrutement de personnel présentée par MNP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'attribution du mandat de recrutement de personnel pour le poste d'agent administratif à la firme MNP, et ce, pour la somme de 8 650\$, plus les taxes applicables et selon la proposition datée du 17 août 2023.

POINT 7.5

RÉSOLUTION 2023-08-162

REGROUPEMENT D'UN SERVICE JURIDIQUE DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY :
RÉSOLUTION D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT QUE les besoins en avis juridique ou en documents officiels sont de plus en plus fréquents;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des documents officiels nécessitent une opinion juridique;

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences gouvernementales en lien avec la protection des renseignements personnels et autres sujets sensibles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités faisant partie de la MRC Domaine-du-Roy désirent se prévaloir d'un service juridique adéquat et disponible à moindre coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré est favorable à un regroupe de services juridiques de la MRC Domaine-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré avise la MRC du Domaine-du-Roy que la Municipalité de la Paroisse de La Doré aimerait que celle-ci poursuive l'analyse de l'opportunité de mettre en place un service juridique commun.

POINT 7.6

RÉSOLUTION 2023-08-163

CROIX-ROUGE CANADIENNE – QUÉBEC : ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités de la Municipalité de la Paroisse de La Doré envers sa population dans le cadre des mesures d'urgence et services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Croix-Rouge canadienne - Québec inclus dans l'Entente de services aux personnes sinistrées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte le projet d'Entente de services aux personnes sinistrées présentée;
- autorise le renouvellement de ladite Entente selon les modalités citées avec le renouvellement automatique pour une seule période de un (1) an;;
- autorise le Maire et la Directrice générale à signer les tous les documents nécessaires;
- autorise le versement des cotisations suivantes :
 - 2023-2024 0.20\$ per capita (1^e novembre 2023 au 31 octobre 2024)
 - 2024-2025 0.20\$ per capita (1^e novembre 2024 au 31 octobre 2025)
 - 2025-2026 0.21\$ per capita (1^e novembre 2025 au 31 octobre 2026)

POINT 7.7

PARTAGE DES SERVICES : SUBVENTION POUR L'ÉTUDE

Le Maire informe la population que la Municipalité a été acceptée pour une aide financière de 100 000\$ pour une étude en lien avec le partage de services municipaux entre les municipalités de La Doré et Saint-Prime.

POINT 7.8

RÉSOLUTION 2023-08-164

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2023 : AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a implanté de nouvelles installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire implanter des structures d'exercices dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Nouveaux horizons aînés du gouvernement du Canada permet des améliorations de ce type pour le bien-être des aînés canadiens;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible dans ledit programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le Programme Nouveaux horizons aînés pour le projet d'implantation de structures d'exercices sur les sites municipaux visés;
- autorise Stéphanie Gagnon, directrice générale, présenter la demande d'aide financière et à signer tous les documents nécessaires au projet.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2023-08-165

RÈGLEMENT SUR LES CHIENS DANGEREUX : DÉCLARATION COMME POTENTIELLEMENT DANGEREUX D'UN ANIMAL

CONSIDÉRANT QU'un incident est intervenu sur le territoire municipal impliquant un chien et un individu;

CONSIDÉRANT QUE ledit incident à nécessiter des soins médicaux pour l'individu impliqué avec des séquelles permanentes;

CONSIDÉRANT QUE ce genre d'incident est à déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de respecter la règlement municipale et provinciale en matière de chien dangereux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'assurer la protection de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE tout le processus de vérification a été réalisé;

CONSIDÉRANT le rapport comportemental reçu de la part d'un vétérinaire certifié en lien avec l'animal impliqué dans l'incident;

CONSIDÉRANT QUE le Fonctionnaire municipal responsable de l'application du règlement municipal et de la Loi provinciale sur les chiens dangereux a déclaré ledit chie comme « chien potentiellement dangereux »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- informe que « Tyson », chien propriété de Audrey Naud-Asselin, a été déclaré comme « chien potentiellement dangereux » par le responsable de l'application de la Loi et des règlements en vigueur, et ce, en conformité avec l'article 38 du règlement municipal 2021-001 sur les chiens dangereux;
- informe que la propriétaire a l'obligation de se conformer aux règles suivantes, et ce, selon l'article 41 du règlement municipal #2021-001 :
 - Le chien déclaré potentiellement dangereux doit être vacciné contre la rage, microchipé et stérilisé, à moins d'une contre-indication pour le chien établie par un médecin vétérinaire. Le vaccin contre la rage doit être administré tous les trois (3) ans. Une preuve de stérilisation doit être fournie à la Municipalité;
 - Le chien déclaré potentiellement dangereux ne peut être gardé en présence d'un enfant de dix (10) ans ou moins que s'il est sous la supervision constante d'une personne âgée de dix-huit (18) ans et plus;
 - Le chien déclaré potentiellement dangereux doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de l'y contenir;
 - En outre, une affiche doit également être placée à un endroit permettant d'annoncer à une personne qui se présente sur ce terrain la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux;
 - Dans un endroit public, le chien déclaré potentiellement dangereux doit porter en tout temps un licou ou une muselière-panier. De plus, il doit y être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1.25 m, sauf dans une aire d'exercice canin;
 - Un programme de dressage et/ou une visite chez un vétérinaire comportementaliste annuellement serait souhaitable.

POINT 9.1

RÉAMÉNAGEMENT INTERSECTION CENTRE VILLAGE : DÉBUT DES TRAVAUX EN SEPTEMBRE

Le Maire informe la population que les travaux de réaménagement de l'intersection au centre village débutera bientôt. Il y aura des retards dans la circulation. Soyons prudents.

POINT 9.2

RÉSOLUTION 2023-08-166

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2023-06-111 INTITULÉE « Entretien d'hiver des routes, rues et chemins : attribution du mandat »

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-111 intitulée « Entretien d'hiver des routes, rues et chemins : Attribution du mandat »;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans ladite résolution concernant le nom de l'entreprise retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la modification de la résolution 2023-06-111 comme suit :

- Changer le texte « ...la proposition de Felco... » pour le texte « ...la proposition de Excavation Michel Paradis inc.... ».

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2023-08-167

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU : ENTENTE D'INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant obligatoire de procéder à l'installation d'un compteur d'eau pour toutes les entreprises sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les plans ingénierie nécessaires afin de procéder à l'installation d'un compteur d'eau adéquat sur les installations de Produits Forestiers Résolu ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT QUE ladite installation engendre des coûts importants et qu'elle se doit d'être effectuée selon des plans précis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité défraie les coûts d'acquisition des compteurs d'eau mais que les coûts d'installation sont à la charge de l'entreprise visée;

CONSIDÉRANT le délai d'installation de compteur d'eau afin de respecter la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord avec l'installation temporaire d'un compteur d'eau sur la ligne principale de Produits Forestiers Résolu afin de respecter les délais prévus et, et ce, dans l'attente de plans précis d'installation permanente de compteur;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de frais pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT le projet d'entente entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Maire et la Directrice générale à signer l'entente avec Produits Forestiers Résolu.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2023-08-168

RÉFECTION GARAGE ET ENTREPÔT MUNICIPAUX : AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du garage municipal et de l'entrepôt municipal sont complétés à la satisfaction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'autoriser le paiement de toutes les factures au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement des factures en lien avec le projet de réfection des bâtiments municipaux à Construction Bon Air comme suit :

- Réfection garage municipal	11 980\$
- Réfection entrepôt municipal	41 480\$
- Remplacement lattes et matériaux détériorés	20 000\$

le tout plus les taxes applicables.

POINT 10.3

RÉSOLUTION 2023-08-169

RÉFECTION DES TROTTOIRS : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT le projet de réfection d'une partie des trottoirs sur la rue des Peupliers;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé que la Municipalité recevrait une subvention de 100 000\$ du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour ledit projet;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'Offres public pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection d'une portion des trottoirs de la rue des Peupliers.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2023-08-170

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2023-07-147 INTITULÉE « CPTAQ : Appui à une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture lot 4 594 408 »

CONSIDÉRANT la résolution 2023-07-147 intitulée « CPTAQ : Appui à une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture lot 4 594 408 »;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajouter des informations complémentaires à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré amende la résolution 2023-07-147 intitulée « CPTAQ : Appui à une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture lot 4 594 408 » comme suit :

- Ajouter les considérations suivantes :
 - « CONSIDÉRANT QUE le projet est indissociable du garage existant sur le lot 4 594 408 qui permet à M. Laprise de mener ses activités agricoles et d'entretenir les passions et intérêts de sa relève d'entreprise;
 - CONSIDÉRANT QUE le lot 4 594 408 est le seul emplacement lui permettant, de même qu'à sa conjointe, d'être à proximité de son quartier général d'entreprise agricole et de ses chevaux et abeilles qui nécessitent des soins quotidiens;
 - CONSIDÉRANT QUE la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ne peuvent donc pas être considérée.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2023-08-171

SANCTUAIRE DES AMIS DE STE-ANNE : AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Le Sanctuaire des Amis de Ste-Anne inc. est un organisme à but non lucratif à caractère humanitaire travaillant à la conservation et à l'amélioration d'un lieu ouvert un public;

CONSIDÉRANT QUE le budget dudit organisme repose entièrement sur les dons du public;

CONSIDÉRANT QU'il serait nécessaire d'effectuer divers travaux afin d'assurer la pérennité du site;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par les Membres du conseil d'administration de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement d'une aide financière à la hauteur de 300\$ à Le Sanctuaire des Amis de Ste-Anne inc. afin de les aider dans la gestion du site touristique.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2023-08-172

REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS : AIDE FINANCIÈRE JEUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la tenue des Jeux du Québec – Été 2023 du 21 au 29 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QU'une des athlètes participants provient de La Doré, soit Aly-Sun Pagé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire encourager les jeunes à bouger et à performer dans le sport de leur choix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une aide financière de 30\$ à Regroupement Loisirs et ports du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la délégation du Saguenay-Lac-Saint-Jean lors de la tenue de la 57^e finale des Jeux du Québec – Été 2023.

POINT 13.3

VANDALISME SUR LES INSTALLATIONS MUNICIPALES

Le Maire explique que la Municipalité a réalisé plusieurs projets afin d'offrir à toute la population des installations sportives et récréatives de qualité et une offre intéressante. Cependant, certaines personnes ne respectent pas ces installations et cela est déplorable car c'est toute la population qui doit défrayer les coûts pour leur réparation. Il demande à toute la population d'être vigilante et d'aider la Municipalité à promouvoir le respect des installations municipales.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2023-08-173

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE 2023

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023;

ATTENDU QUE 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

POINT 15.2

INVITATION À L'INAUGURATION DU DEK HOCKEY ET DU TERRAIN DE TENNIS

Le Maire invite toute la population à participer à l'inauguration officielle du dek hockey et du terrain de tennis qui aura lieu le 31 août prochain à compter de 16h30. Il invite également les joueurs de dek hockey à venir faire une partie amicale.

POINT 16.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 17.0

RÉSOLUTION 2023-08-174

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h30, il est proposé par Michel Simard de lever la présente séance.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

Questions